


Date	Déléataire	nature	Objet
06/02/2026	Monsieur BONNEFOY Henri	7 - FINANCES LOCALES	 <p><b>N°2026_09</b></p> <p><b>Fourniture et pose de stores rouleaux et rideaux école Yitiss</b></p> <p>Le Maire de la Commune de SAINT-CHRISTOL,</p> <p>VU l'article L 2122-22, alinéa 4 du Code Général des Collectivités Territoriales aux termes duquel il peut prendre toute décision concernant la préparation, la passation, l'exécution et le règlement des marchés de travaux, de fournitures et de services qui peuvent être passés sans formalités préalables en raison de leur montant.</p> <p>VU la délibération n° 2020_2_8 du Conseil Municipal du 24 Mai 2020 par lesquelles le Conseil Municipal lui a donné délégation, pour la durée de son mandat de prendre des décisions en vertu de l'article L 2122-22 du Code Général des Collectivités Territoriales,</p> <p>CONSIDERANT qu'il convient d'équiper l'école de nouveaux stores rouleaux et rideaux devenus vétustes,</p> <p><b>DECIDE :</b></p> <p><b>Article 1 _ DE SIGNER</b> avec la société Yitiss, un devis dont le montant s'élève à 3 136.95€ pour l'acquisition de stores rouelaux et rideaux pour l'école de Saint Christol.</p> <p><b>Le Maire, Henri BONNEFOY.</b></p>

